

Rappel et définition des obligations et objectifs de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

AVAP: Les grands principes

Créées par la loi du 12 juillet 2010, les AVAP ont pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable » (Article L.642-1 du Code du Patrimoine).

Plus souple que la procédure de secteur sauvegardé créé par la loi Malraux du 4 août 1962, l'AVAP est un *outil de protection qui permet de délimiter un secteur particulièrement sensible sur le plan architectural, urbain, paysager, historique ou archéologique.*

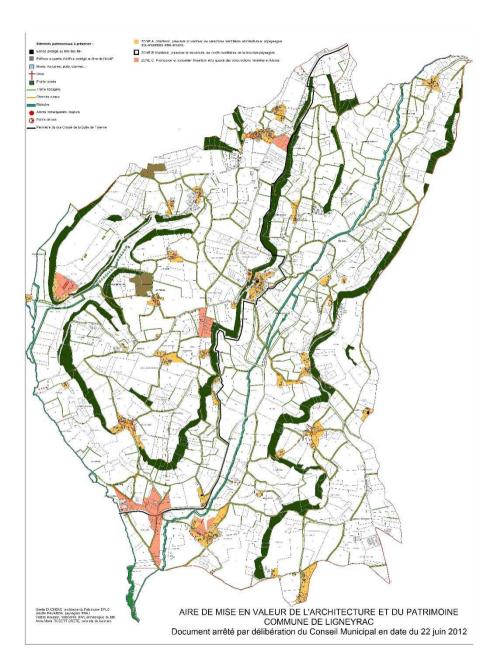
La création d'une AVAP est sans incidence sur le régime de protection des Monuments Historiques situés dans son périmètre **MAIS** suspend les effets de la servitude des abords de monuments historiques à l'intérieur de son territoire.

La décision d'instaurer une AVAP *relève de la volonté de la commune* et requiert une délibération du conseil municipal (ou de l'EPCI). *Le projet est soumis à l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites* (CRPS) et à *enquête publique*.

AVAP: Objectif

- * Sur la base d'un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental comprenant pour l'approche architecturale :
 - 1. Analyse typologique
 - 2. et approche par immeuble à l'exclusion des distributions intérieures

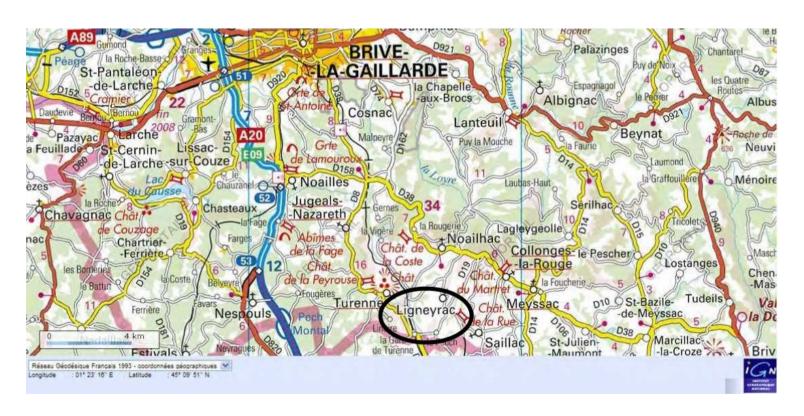
* Mettre en place des mesures de protection adaptées à la diversité des caractéristiques du territoire.



L'expérience de l'AVAP de Ligneyrac en Corrèze

Présentation de la commune

* Situation géographique



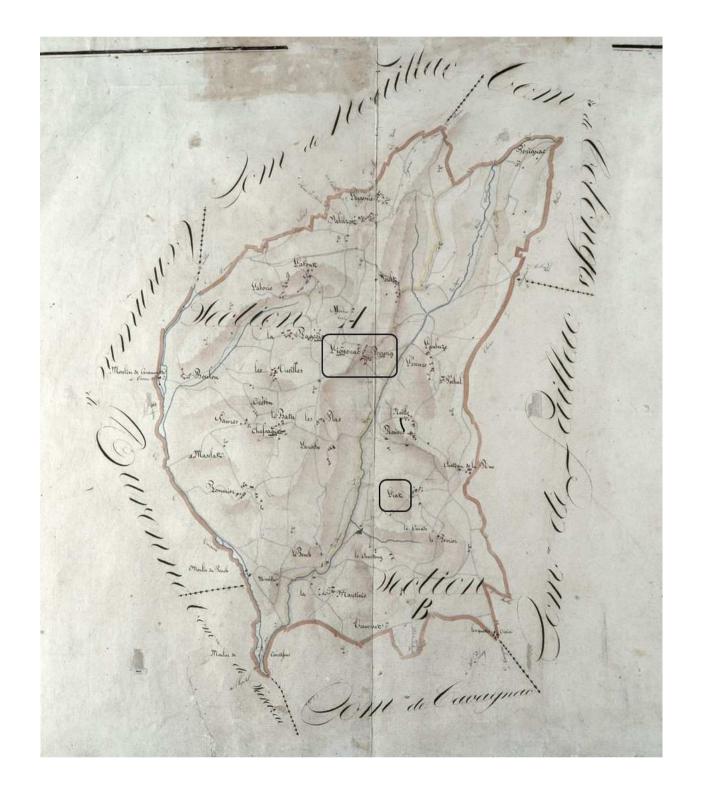
* Le contexte historique

La paroisse de Ligneyrac, qui appartenait à la vicomté de Turenne, a été le berceau de la famille Robert de Ligneyrac





Château de Ligneyrac : Armoiries des Robert de Ligneyrac (fin 15^e- début 16^e siècle)



* Ses monuments protégés

La commune de Ligneyrac compte trois édifices protégés au titre des monuments historiques qui génèrent un périmètre d'abords de 500 m.



Église Saint Cyr-Sainte Julitte (12e siècle)



Oratoire (15e siècle)

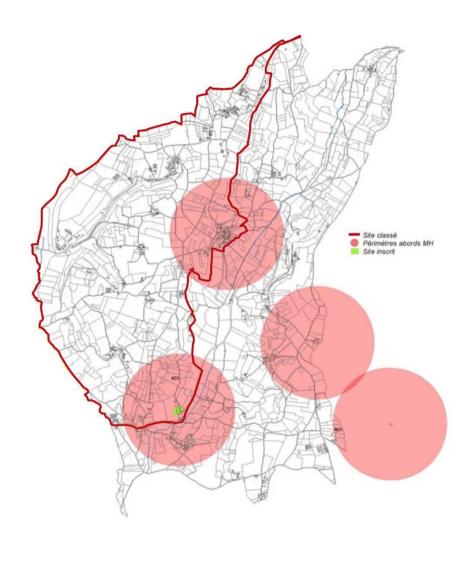


Détail du décor peint de l'oratoire très lacunaire (fin 15e siècle)





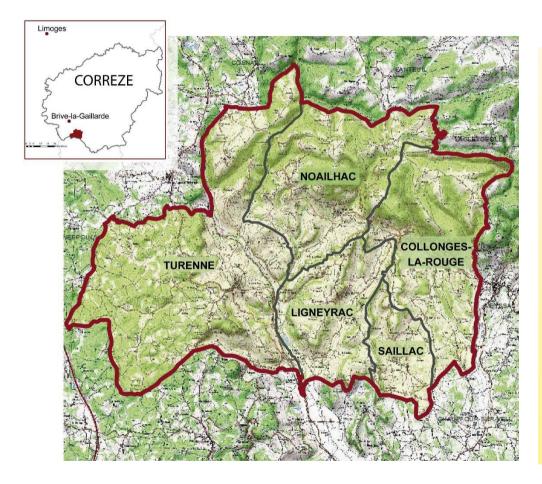
Château du Peuch (fin 15^e siècle)



Périmètres de protection

La sollicitation du Maire

Le projet d'AVAP de la commune de Ligneyrac s'inscrivait dans un le cadre du projet Label Grand Siteprojet qui ne faisait pas l'unanimité



Infos locales 2012

<u>Limousin</u> > <u>Corrèze</u> > <u>Brive</u>

Des habitants de Ligneyrac veulent un référendum d'initiative locale

Le mécontentent couve à Ligneyrac [...], Le collectif a réuni 159 pétitionnaires en ce sens. « Nous voulons que le maire sache que la majorité de la population ne veut pas subir de telles contraintes » [...] Pourquoi une telle levée de boucliers ? Parce que la municipalité a engagé un projet d'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), héritière des anciennes Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). [...]. Dans une lettre envoyée aux habitants, le maire Bertrand Rivière se veut rassurant. Loin d'être « une somme de contraintes », l'AVAP veut « prendre modèle sur ce que nous ont légué nos ancêtres pour orienter l'avenir [...]

* Des objectifs :

- s'inscrivant dans le programme des études du SRI en cours





- Visant à réaliser un inventaire du patrimoine bâti sur l'ensemble de la commune, à l'exclusion des objets mobiliers de l'église



Tableau : Crucifixion (fin 18^e siècle)



Corbillard (1^{er} quart 20^e siècle)



Elément de tabernacle (2 moitié 17^e siècle)



Buste reliquaire Saint-Eutrope (18e siècle) 11

Une collaboration difficile à mettre en œuvre

Nécessité de clarifier en amont le positionnement du service de l'Inventaire dans cette étude du bâti

Le SRI:

- ✓ constitue une documentation historique (les recherches aux archives et les reproductions de documents ont été assurées par le service)
- ✓ assure la couverture photographique complète y compris des intérieurs









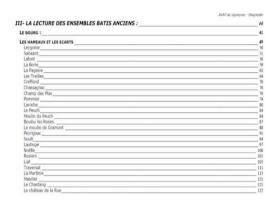
Le cabinet d'étude:

- ✓ mène un diagnostic patrimonial en collaboration avec le SRI
- ✓ définit les conditions de gestion et d'évolution des ensembles ruraux à partir de l'étude d'inventaire

Mais il a été difficile de mettre en place une réelle collaboration qui nous aurait permis de travailler de concert, comme cela été prévu

Le diagnostic patrimonial AVAP et l'Etude d'Inventaire topographique

Un travail et des résultats similaires



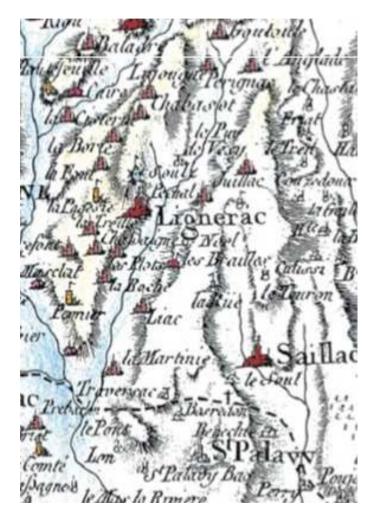


- * Des analyses architecturales identiques en termes :
 - d'organisation
 - de typologie
 - d'appréhension des matériaux et des savoir-faire

^{*} Des repérages identiques et un même nombre de dossiers dans les deux études

Les caractères identitaires et architecturaux

* L'organisation et l'implantation du bâti



Extrait de la carte de Cassini



Hameau de Sabazot



Exemple d'implantation en accroche de la voie publique

* Typologie des maisons, fermes et châteaux

1. La maison rurale



Creffont (limite 16e -17e siècle)



Laubuge (17^e-18^e siècles)



Traversat (limite 16^e - 17^e siècle)



Rosiers (4^e quart 18^e siècle)

2. La ferme



Sabazot : ferme en éléments dissociés (17^e siècle) Nb : Photos intérieures interdites



Lander : ferme en bloc à terre (2^e moitié 19^e siècle)



Traversat : ferme en éléments dissociés (4e quart 17e siècle remaniée au 18e siècle en plan en L)



Liat : puits circulaire maçonné en moellon de calcaire



Les Treilles : four coiffé d'un toit en double bâtière, couvert de lauzes (4e quart 16e siècle)

3. Les manoirs dits châteaux et les maisons fortes



Château de La Borie (17esiècle ; 18e siècle)



Château du Peuch (fin 15e siècle)



Château de Ligneyrac (13e siècle ; 15e-16e siècles)



Pommier: maison forte (limite 15^e-16^e siècle)

* Les matériaux

1. Les couvertures



Sabazot : rives et égouts de toit couverts de lauzes ; charpente couverte de tuiles plates et de tuiles mécaniques



Sabazot : couverture en ardoise, les pentes s'adoucissent



Exemple de couverture de chaume



Les treilles : détail d'une couverture d'ardoises en écaille

2. Le traitement des maçonneries de façade



Lafont : maçonnerie en blocage de moellons assisés (15^e -16^e siècles)



Le bourg : détail d'un appareil en moellon de calcaire (16e siècle)



Les treilles : maçonnerie en blocage de moellons recouverte à l'origine d'un enduit à la chaux (4e quart 16e siècle)



Le bourg : Façade à encadrements saillants entièrement enduite $(4^e$ quart 19^e siècle)

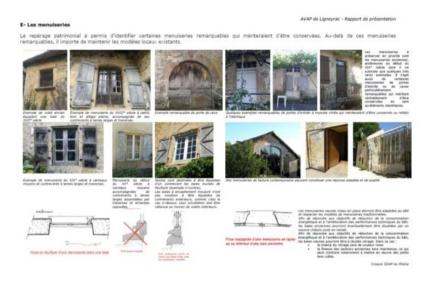


Château de Laborie : traces d'un enduit fin



Lafont : encadrement en grès rouge créant un effet de polychromie (16e siècle)

3. Les menuiseries et le patrimoine vernaculaire





Les treilles : porte à imposte vitrée



La Rue : porte en arc en anse-de-panier





Rosier : four



Sabazot : fournil



Pommier : citerne maçonnée



Traversat : Croix en fer forgé (19e siècle)

Conclusion : Les données de l'Inventaire constituent-elles une ressource pour la réalisation d'une AVAP?

Le Code de l'urbanisme offre la possibilité et non l'obligation de localiser les éléments remarquables du patrimoine sans aucune :

- information sur la méthodologie, les critères de sélection ou d'évaluation
- ni obligation de recours à un conseil scientifique et technique des services de l'Inventaire

Il est donc important:

- de clarifier le positionnement de chacun afin de rendre plus lisible le rôle des différents opérateurs de cette chaîne patrimoniale
- d'initier systématiquement une démarche collaborative avec les cabinets d'études

Car l'Inventaire du patrimoine constitue, de par son positionnement institutionnel, ses missions d'étude, de conseil et de sensibilisation, un acteur pertinent pour contribuer à l'écriture d'un compromis patrimonial.